

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°24 - 128

Délégation de signature à Madame Marie-Hélène DE ALMEIDA dans le cadre de la fonction qu'elle occupe au sein du service des Formalités Administratives

Le Maire de la Commune d'Orsay,

Vu les articles L2122-30 et R2122-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 26 juillet 2017 de présentation de diverses dispositions en matière de droit des personnes et de la famille de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu la circulaire : INTA1830120J du 21 novembre 2018 portant Instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires portant sur la mise en place du Répertoire Electoral Unique,

Considérant la possibilité pour le maire de déléguer à un fonctionnaire titulaire tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'état civil,

Considérant que Madame Marie-Hélène DE ALMEIDA, agent titulaire de la fonction publique territoriale exerce les fonctions d'agent au sein du pôle des Formalités Administratives Etat civil,

Considérant qu'il y a lieu, pour le bon fonctionnement du pôle des Formalités Administratives de donner la délégation de signature à Madame Marie-Hélène DE ALMEIDA,

Arrête :

Article 1 - A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, Madame Marie-Hélène DE ALMEIDA reçoit délégation de signature pour :

- l'ensemble des formalités administratives et des fonctions d'officier d'état civil, hormis la célébration des mariages et la signature de l'acte de mariage.
- l'instruction des inscriptions et des radiations sur les listes communales ainsi que l'accès au Répertoire Electorale Unique.

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Article 3 - La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orsay, le **06 MAI 2024**

Rémi DARMON
Maire d'Orsay

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **06 MAI 2024**
de la transmission au Procureur de la république le :
De la publication le : **06 MAI 2024**
Notifié le :
Signature de l'intéressée :